

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation :
25.11.2025

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2025

Nombre de Membres :

En Exercice : 11
Présents : 8
Pouvoirs : 1
Excusés ou absents : 1
Sièges vacants non
comptabilisés : 3

L'an deux mil vingt-cinq, le deux décembre, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Etaient présents : Mme VAN DE WALLE, Mme TURE, Mme CAPPENDŸK, M. BAUGE, M. MOURBRUN, Mme PIGEAT et Mme MOREAU.

Résultat du vote :

Voix « pour » : 9
Voix « contre » : 0
Absentions : 0

Avait donné pouvoir : M. KOCH représenté par Mme VAN DE WALLE.

Était absent ou excusé : M. DEBROYE.

Date d'affichage :
25.11.2025

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme CAPPENDŸK a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2025/37 - CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

7.3.2. Gestion de l'emprunt

Le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Mehun-sur-Yèvre présente un déficit de trésorerie ne permettant pas de faire face aux dépenses et notamment aux dépenses de personnel.

Ce déficit de trésorerie repose sur les délais de, un à plusieurs mois entre la réalisation des prestations et le paiement de ces dernières par les différents organismes. Le fonds de trésorerie ne permet pas de compenser ces écarts.

En conséquence et afin d'effectuer les paiements des factures et charges de personnel dans les délais légaux, il est nécessaire de mettre en place une ligne de trésorerie.

Après consultation, l'offre du Crédit Agricole Centre Loire est celle qui répond le mieux aux besoins du CCAS de Mehun-sur-Yèvre en termes de délai et de coût.

Il était proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le Président du CCAS à signer le contrat de mise en place d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Centre Loire et à effectuer sur toute la durée du contrat des tirages et des remboursements quand cela serait nécessaire.

Les caractéristiques du contrat proposé sont les suivantes :

- Durée du contrat : 12 mois
- Montant de la ligne de Trésorerie : 100 000 €
- Mise à disposition : au fur et à mesure des besoins par crédit d'office
- Remboursement des fonds au gré de l'emprunteur par débit d'office
- Facturation des intérêts : tous les mois au prorata des montants et des durées de tirages
- Base de calcul des intérêts : jours exacts / 365
- Index de référence : EURIBOR 3 MOIS moyenné flooré à 0.00 %
- Marge : 0.84 %